

CONTRAT D'ASSURANCE AXA

LULU DANS MA RUE



LISTE DES ACTIVITÉS COUVERTES PAR LE CONTRAT D'ASSURANCE AXA :

BRICOLAGE (hors travaux neufs, réhabilitation ou rénovation de bâtiment), & JARDINAGE

- Installation de prise électrique, **on entend par installation électrique le simple changement de boîtiers de prises électriques**
- Assemblage de meubles
- Pose de tringle à rideaux
- Pose de lampes et lumières
- Peinture intérieure à **dans la limite de 1 500 € par intervention**
- Pose de papier peint à **dans la limite de 1 500 € par intervention**
- Fixation d'étagères
- Réparation de fuites d'eau, **limité au simple remplacement de joint**
- Pose de parquet à **dans la limite de 1 500 € par intervention**
- Changer/réparer une chasse d'eau
- Changer un robinet
- Déboucher un évier
- Branchement d'une machine à laver
- Pose et raccordement d'éviers, lavabos, robinets et mitigeurs, **on entend par raccordement le seul fait de brancher sur des installations existantes et sans travaux de plomberie**
- Installation d'électroménager de cuisine (four électrique, micro-ondes, hotte, réfrigérateur, congélateur, plaques de cuisson électriques, vitrocéramiques ou à induction), **on entend par branchement le seul fait de brancher sur une installation existante**
- Faire les joints de la salle de bain
- Décoller du papier peint
- Enduire un mur à **dans la limite de 1 500 € par intervention**
- Pose de lino à **dans la limite de 1 500 € par intervention**
- Installer un pare-baignoire
- Changer une ampoule
- Pose de dalles PVC à **dans la limite de 1 500 € par intervention**
- Pose de dalles moquette à **dans la limite de 1 500 € par intervention**
- Installer un box

TÂCHES DOMESTIQUES

- Ménage ponctuel
- Ménage récurrent
- Nettoyage vitres : **dans la limite de 3m au-dessus de la taille de l'opérateur**
- Repassage et collecte du linge à domicile : le Lulu collecte le linge chez le client et le repasse chez lui ou chez le client
- Lessive : le Lulu collecte le linge chez le client et lave chez lui ou chez le client
- Nettoyage moquette, tapis, cirage parquet
- Courses (shopping et alimentaire)
- Préparation et/ou livraison de repas faits maison
- Achats d'articles ou courses alimentaires
- Surveillance de la maison : le Lulu est présent chez le client pendant son absence. Peut juste passer, comme rester

- *Reprise / remise de clés*
- *Réception de courriers*
- *Entretien temporaire de la maison pendant mon absence : jardin, terrasse, entretien de la maison...*

DEMENAGEMENT

- *Transport d'objets sans véhicule* : déplacement d'un meuble à la cave ou dans un appartement proche (non exclusif)
- *Transport d'objets avec véhicule* : déplacement d'un meuble dans un lieu de stockage nécessitant un véhicule (uniquement pour activités occasionnelles) (**à l'exclusion des professionnels enregistrés en tant que transporteurs**).
- *Livraison / récupération de colis* (**à l'exclusion des professionnels enregistrés en tant que transporteurs**).

GARDE D'ENFANTS

- *Baby-sitting* : chez le client, chez le Lulu, à l'extérieur
- *Enfants : sortie d'école/activité* : raccompagne l'enfant, possiblement le garde ; peut également accompagner l'enfant à l'école.

AIDE A LA PERSONNE

- *Aides aux personnes âgées* (**à l'exclusion de tous les actes de soins relevant d'actes médicaux**)
- *Aides aux personnes handicapées* (**à l'exclusion de tous les actes de soins relevant d'actes médicaux**)

COURS / COACHING

- *Aide aux devoirs*
- *Cours de cuisine et conseils*
- *Cours d'informatique*

ANIMAUX

- *Promenade d'animaux* : a très souvent lieu ni chez le Lulu ni chez le client
- *Garde d'animaux (chez le maître)* : le garder ou passer le nourrir
- *Entretien aquarium & vivarium* : nourrir des poissons ou nettoyer un aquarium
- *Toilettage d'animaux*
- *Garde d'animaux (chez le Lulu)*

ASSISTANCE INFORMATIQUE

- *Installation informatique & internet*
- *Dépannage informatique & internet* : peut avoir lieu à distance
- *Création (site web, logo, etc)* : peut avoir lieu à distance

AIDE ADMINISTRATIVE

- *Aide à la rédaction*
- *Traduction, relecture & correction*
- *Comptabilité*
- *Conseils impôts et formalités administratives*

A l'exclusion de tous actes réalisés par les professions réglementées telles que : Avocat, Expert-comptable, Notaire, Conseillers juridiques.

EVENEMENTIEL

- *Services d'hôtes / hôtesse* : missions de courte durée

LES EXTENSIONS DE GARANTIES

Sont également garantis :

- Les dommages matériels - ainsi que les dommages immatériels qui en sont la conséquence - causés aux biens mobiliers qui font l'objet de la prestation du Lulu ainsi qu'aux biens empruntés pour la réalisation de la prestation ;
- Le vol, la perte ou la disparition des clefs confiées au Lulu par ses clients dans le cadre du contrat de prestation, aux frais strictement nécessaires à la réfection des clés, canons et serrures ;
- Le vol de biens mobiliers dans l'enceinte des établissements objets du contrat de prestation causé par des tiers, lorsque la responsabilité du Lulu est engagée par suite d'une négligence imputable à lui-même ou à ses préposés. Sont également garantis les dommages immatériels qui en sont la conséquence.

LES EXCLUSIONS DE GARANTIES

Sans préjudice des exclusions énoncées au préalable, demeurent exclus de la garantie :

- Les dommages subis par les espèces, les biens et objets de valeurs tels que titres, bijoux, pierreries, perles fines, objets en métaux précieux, pierres dures, statues, tableaux, collections, objets relevant du marché de l'art, fourrures ;
- Les objets essentiellement fragiles tels que verreries, porcelaines, terres cuites, plâtres, statues, céramiques, faïences, miroirs ;
- Les objets en mauvais état au moment du sinistre ;
- Le vol, la perte ou la disparition totale ou partielle des biens confiés au Lulu (sauf cas prévu aux extensions de garanties ci-dessus) ;
- Les dommages subis par les biens que le Lulu détient en vertu d'un contrat de dépôt rémunéré ou qui lui sont remis en vue de la vente ou de la location ;
- Les dommages subis par les biens loués ou prêtés à titre onéreux au Lulu ou qu'il détient en vertu d'un contrat de crédit-bail ou de location-vente ;

Les activités suivantes sont également exclues du contrat :

- Toute activité soumise à obligation d'assurance ou relevant d'une profession réglementée (exceptée la pratique du droit accessoire lorsqu'elle est exercée dans les conditions précisées à l'article 54-1 de la loi 71-1130 du 31/12/1971).
- Toute activité dans les domaines financiers, politique, pharmaceutique, médical, ingénierie industrielle ou construction, aéronautique, spatial, nucléaire, armement.
- Toute activité de conseil en sécurité/prévention des biens et des personnes y compris coordonnateur de chantiers « sécurité santé » (SPS).
- Toute activité de conseil et audit financier, conseil en communication financière, conseil en gestion de patrimoine, en matière de placement ou d'investissement et de façon générale en ingénierie financière.
- Et toute activité de construction/ rénovation de bâtiment relevant de l'assurance obligatoire (Art 1792 à 1792-6 du code civil).